

dossier DE PRESSE

Lundi 9 février
2015

Bureau et Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Projet métropolitain

A l'occasion de la première réunion de son Conseil, la Métropole s'est dotée d'un projet métropolitain à dix ans, qui a fait l'objet d'une communication et d'un débat lors de ce premier Conseil.

Son élaboration a été un processus ouvert aux différentes tendances politiques (possibilité pour les différents groupes composant le Conseil de la Métropole d'apporter une contribution) et aux acteurs de la société civile, avec l'association tout au long de l'automne du Conseil consultatif de développement au travail d'élaboration et un large appel à contributions (la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat ont par exemple apporté leurs propositions). **Cette élaboration « ouverte » est une des conditions du caractère fédérateur du projet.**

Le document se présente comme un projet-programme, à la fois texte stratégique présentant de manière systématique les actions de la Métropole dans l'ensemble de ses domaines de compétence, et feuille de route pour les dix années à venir. La volonté est ici de prendre un engagement fort, **afin de créer confiance et crédibilité**. Un premier jalon se dégage en 2019, avec l'objectif de parvenir à maturité et à réalisation pour nombreux projets lors de cette année qui verra le 30^{ème} anniversaire de l'Armada.

Le projet métropolitain est à la fois ambitieux et réaliste, parce que financé : sa crédibilité, condition nécessaire pour créer de la confiance, repose sur la rigoureuse gestion financière de la Métropole (assise notamment sur une prospective à dix ans), qui permet grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des mesures d'économie importantes (Vélo'R, aéroport, 108, mutualisations, etc...) d'afficher un très haut niveau d'investissements : 1,3 milliards d'euros.

dossier DE PRESSE

Elle repose aussi sur les importants contrats conclus avec la Région (135 millions d'euros) et le Département (24 millions d'euros), portant financement sur un grand nombre de projets partagés, totalisant environ la moitié des investissements programmés par la Métropole.

Le projet soumis au débat du Conseil le 9 février fera ensuite l'objet d'un travail de « mise en communication », de manière à donner naissance à un document destiné à une large diffusion auprès du public qualifié et du grand public. Ce support de communication et de notoriété sera édité à l'horizon de l'été 2015.

Il sera enfin évolutif, amené à vivre dans le temps, de façon à pouvoir s'adapter aux contraintes et à saisir les opportunités.

Adoption du Budget 2015 de la Métropole

Un budget 2015 maîtrisé et ambitieux

En 2015, **la collectivité maintient le pilotage budgétaire rigoureux** qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années, sans accroître la pression fiscale, dans un contexte de stagnation de ses recettes de fonctionnement. Les efforts de gestion constants permettront à la Métropole **de maintenir son épargne brute et sa capacité de désendettement à un niveau raisonnable.**

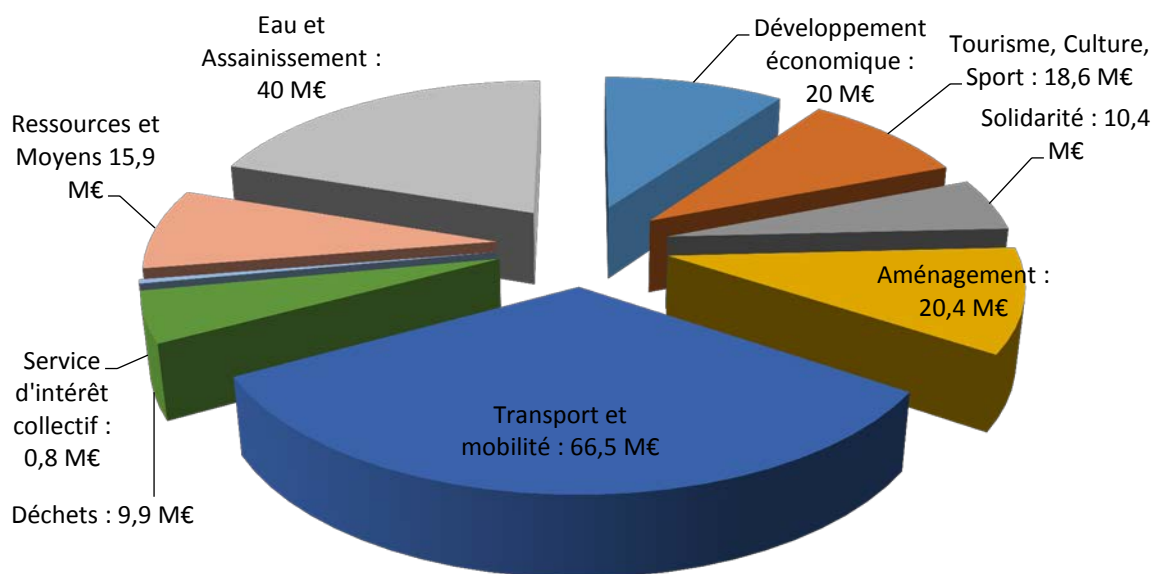
Dans la continuité de sa situation budgétaire actuelle saine reconnue par le dernier rapport de la CRC, cette base financière solide permet à la Métropole d'assumer ses responsabilités au regard du développement de son territoire et du rôle de locomotive qu'elle doit jouer au bénéfice de l'ensemble du territoire régional. Cela se traduit par **la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un très haut niveau d'investissement.**

Pour 2015, le budget de la Métropole représente **environ 700 millions d'euros.** Les investissements proposés s'élèvent à plus de 200 millions d'euros, faisant de la Métropole

dossier DE PRESSE

Rouen Normandie un acteur décisif en matière d'investissement public qui contribue à soutenir l'activité économique et notamment les emplois dans le bâtiment et les travaux publics.

Dépenses réelles d'investissement (tous budget confondus) : 202 millions d'euros



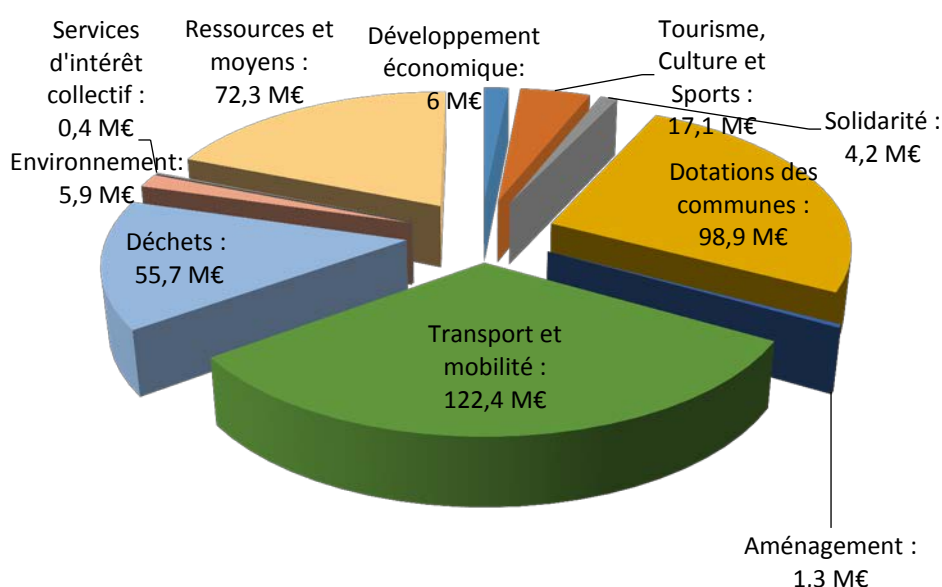
Les recettes réelles de fonctionnement représentent **444,3 millions d'euros**, dont :

- la fiscalité et les dotations de l'Etat : 279,5 millions d'euros
- le versement transport : 94 millions d'euros
- la TEOM : 41 millions d'euros

Les recettes fiscales proviennent des ménages pour 31 %, des entreprises pour 69 %.

dossier DE PRESSE

Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont **stables en 2015 et s'élèvent à 384 millions d'euros**, grâce notamment aux mutualisations, à l'optimisation de la collecte des déchets et aux progrès en matière de tri sélectif, à l'adaptation des services rendus (fin de la location des vélos et développement d'appels à projets relatifs à l'économie sociale et solidaire) et à de nouvelles organisations des services transversaux.

L'objectif est de respecter l'équilibre des comptes, maîtriser les dépenses de fonctionnement, rechercher des marges de manœuvre supplémentaires et dégager un autofinancement.

Une situation financière maîtrisée

L'année 2015 sera aussi l'année de mise en œuvre effective des nouvelles politiques contractuelles avec nos différents partenaires pour les 6 ans à venir (Région, Département, Etat, Europe). Outre ces recettes, sont intégrées des recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA.

dossier DE PRESSE

Ces efforts de gestion permettent à la Métropole Rouen Normandie de déployer un programme de dépenses d'investissement important **tout en conservant une épargne brute et une capacité de désendettement à un niveau raisonnable** :

- La CAF Brute s'élève à 60,2 millions d'euros
- Le niveau des dépenses d'investissement est élevé : 163 millions d'euros pour le budget principal
- La capacité de désendettement est de 5,21 années

Aucune hausse de la fiscalité

Qu'il s'agisse de la fiscalité sur les ménages ou sur les entreprises, la Métropole a décidé de **ne pas augmenter les taux d'imposition en 2015**.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, elle ne crée pas de taxe foncière sur le bâti qui impacterait les ménages ou les entreprises (les contribuables soumis à la taxe foncière s'acquittent donc des parts communales et départementales, mais ne sont pas imposés par la Métropole).

Aucun impôt nouveau ne sera créé dans les années qui viennent.

dossier DE PRESSE



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 26,5 Millions € d'investissement

Les aménagements de l'Ecoquartier Flaubert se poursuivront, avec 10,8 millions d'euros d'investissement. D'ici à 2020, le site de l'Ecoquartier verra en effet la réalisation d'importants travaux de voirie, en lien avec l'achèvement des raccordements définitifs du pont Flaubert à la voie sud III.

Parmi les nouvelles compétences de la Métropole Rouen Normandie, les zones d'activités économiques deviennent une compétence de plein droit. La compétence concerne la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire. Les zones concernées sont celles aménagées et gérées par les communes au moment de la prise de compétence. Ainsi, une trentaine de zones seront transférées à la Métropole Rouen Normandie.

Le Parc Expo de la Métropole est en train d'être entièrement rénové. Les travaux répondront mieux aux besoins des usagers tout en diminuant les coûts de fonctionnement de l'équipement, permettant ainsi de développer l'activité des foires, salons et des manifestations d'entreprises. **La fin des travaux est prévue au printemps 2015**, dont le coût pour cette année est de 6,5 millions d'euros

Les études en cours sur Seine Sud à Saint Etienne-du-Rouvray et Oissel, seront poursuivies pour des premiers aménagements à compter de 2016 notamment sur la zone dite du Halage (15 ha) et sur celle de la Sablonnière (25 ha).

Concernant la Plaine de la Ronce, les travaux d'aménagement de la tranche conditionnelle et du pôle de restauration ont été réalisés durant l'été 2014, ainsi que les travaux de la deuxième phase de recomposition du parking de la jardinerie. Pour 2015, l'opération fera l'objet d'une concession auprès de la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement. Des crédits seront proposés pour l'acquisition de terrains.

dossier DE PRESSE



TRANSPORTS / MOBILITE : 28,2 Millions € d'investissement

Les transports en commun sont une priorité majeure de la Métropole Rouen Normandie. En facilitant l'accès aux transports alternatifs à la voiture et en améliorant le service public de transports en commun, elle permet à chacun de se déplacer de manière durable et économe. **51 millions de voyages par an** sont assurés par le réseau Astuce, correspondant à plus de 15 millions de kilomètres parcourus.

Depuis le 1er septembre 2014, la Métropole Rouen Normandie a lancé 5 lignes de Bus à Haut Niveau de Service : les lignes FAST, qui favorisent la régularité, la ponctualité, l'efficacité et par conséquent l'attractivité du réseau Astuce. Ces lignes desservent 17 communes, **soit un potentiel de 100 000 habitants et 10 millions de voyages par an** (équivalent à la fréquentation de 2 lignes TEOR), ce qui représente 20% de la fréquentation totale du réseau Astuce. 65 véhicules ont été affectés sur ce nouveau réseau.



DEPLACEMENTS et VOIRIE : 38,3 Millions € d'investissement

Favoriser les modes de déplacements économiques et respectueux de l'environnement, diminuer la place de la voiture individuelle font partie des objectifs principaux de la Métropole.

Pour cela, elle investit **plus de 5 millions d'euros** pour notamment réaliser des **pistes cyclables**. Actuellement, 80 kilomètres de pistes cyclables ont été réalisés (ou en cours d'aménagement) sur le territoire et ce sont 140 kilomètres de pistes au total qui seront aménagés d'ici 2016.

dossier DE PRESSE

La voirie est désormais une compétence de la Métropole. 27,2 millions d'euros sont consacrés aux domaines suivants : chaussées et trottoirs, ouvrages d'art, tunnels, jalonnement, éclairage public. La Métropole devra déterminer des politiques d'entretien de ce nouveau patrimoine pour maintenir en état le réseau tout en prenant en compte les attentes des communes. Les priorités d'investissements seront définies en Conférence Locale des Maires, avec la construction progressive de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI).

Certains projets d'aménagement des entrées et traversées d'agglomération (ancienne compétence ETAR) arrivent à terme en 2015, avec notamment le chantier de la requalification de la RD 6015 à Amfreville-la-Mivoie (début des travaux d'effacement de réseaux prévu pour février 2015, début des travaux d'aménagement pour avril - mai 2015).



ENVIRONNEMENT / DECHETS : 9,9 Millions € d'investissement

La Métropole poursuit son programme de réduction et de collecte des déchets en consacrant notamment **2,5 millions d'euros pour la mise en place de nouvelles colonnes enterrées et semi-enterrées**. Sur 2015, il est prévu 280 équipements sur différentes communes du territoire. Pour favoriser le tri sélectif et la généralisation du verre en apport volontaire, l'implantation de 196 nouvelles colonnes est au programme. Elle dédie plus de 3,3 millions d'euros pour la pré-collecte et 1,8 millions d'euros pour l'acquisition de nouvelles bennes.

Grâce à ses nouvelles compétences en matière de transition énergétique et de distribution d'électricité, de gaz et de réseaux de chaleur urbains, qui complètent ses compétences existantes (PCET, soutien à la maîtrise de la demande d'énergie), **la Métropole sera un acteur majeur des enjeux énergétiques de son territoire**. Il lui incombera donc d'élaborer, puis de mettre en œuvre une stratégie métropolitaine de transition énergétique : près d'un million d'euros sont consacrés à l'élaboration de cette stratégie et le développement des dispositifs existants.

dossier DE PRESSE

La Métropole Rouen Normandie ambitionne de devenir la première éco-métropole de France et s'engage à mettre en avant toutes les actions réalisées en ce sens.

En février 2013, elle s'est engagée dans un plan d'action visant à être exemplaire dans la gestion différenciée de ses espaces verts. D'ici 2020, plus aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé ni par les services de la Métropole ni par les communes.



CULTURE / SPORT / TOURISME : 18,6 Millions € d'investissement

L'année 2015 sera marquée par la montée en puissance des deux nouveaux équipements culturels majeurs, **symboles de la dynamique métropolitaine** : le Panorama XXL et l'Historial Jeanne d'Arc

La Métropole va par ailleurs engager **un important programme de rénovation et d'embellissement du centre historique de Rouen**. Les études commenceront dès cette année pour préparer ce chantier à enjeux multiples qui bénéficiera en premier lieu aux habitants de la Métropole et contribuera aussi au renforcement de notre attractivité touristique.

Après la validation du programme par les élus en décembre 2014, le parc naturel urbain des Bruyères entre dans la phase de sélection du paysagiste (par concours). La proposition retenue sera dévoilée en septembre et le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2016. **La Métropole investit 1,5 millions d'euros en 2015.**



HABITAT / ACTION SOCIALE : 10,4 Millions € d'investissement

La Métropole Rouen Normandie utilise la politique du logement comme un outil au service de la solidarité. L'objectif est d'assurer un développement de l'offre de logements sur le territoire en articulant la programmation de la délégation des aides à la pierre et la

dossier DE PRESSE

programmation du PLH (Programme Local de l'Habitat). Le règlement d'aides du PLH a connu une évolution en 2014. Les crédits relatifs à la réhabilitation des logements sociaux seront en hausse.

La Métropole Rouen Normandie poursuivra la politique d'amélioration à la réhabilitation du parc privé notamment centré sur la réhabilitation énergétique, l'adaptation des logements aux vieillissements et aux handicaps grâce à une enveloppe de 7,9 millions d'euros.

La Métropole devra également assurer le pilotage stratégique et assurer l'animation et la coordination de la démarche puis la mise en œuvre du contrat de ville. Le futur contrat de ville devrait être signé à la fin du premier semestre 2015. Le périmètre définitif a fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Ainsi 16 quartiers répartis sur 14 communes ont été retenus dont 3 sont intercommunaux. Le public fléché par ce dispositif représente 46 000 habitants.



EAU / ASSAINISSEMENT : 40 Millions € d'investissement

En 2015, la régie de l'eau et de l'assainissement va conduire **un programme important d'investissements sur les prochaines années avec 17,4 millions d'euros**. Les investissements prévus sur 2015 concerneront en priorité les actions en matière de protection et de qualité de la ressource, la lutte contre les fuites par le renouvellement des canalisations d'eau potable, le renouvellement des compteurs y compris l'installation de la radio-relève, des travaux de réfection des réservoirs, des travaux de génie civil sur les unités de production de l'usine de la Chapelle et l'usine de Maromme, la reconstruction de l'usine du Mont-Duve et la poursuite du renouvellement des branchements plomb.

Le programme de travaux spécifiques à l'assainissement sur 2015 est axé **sur la lutte contre la pollution**. Les principales dépenses d'investissement concerneront le foncier et

dossier DE PRESSE

les travaux liés à l'extension de la station Emeraude, des travaux de doublement de l'émissaire quai de France/boulevard du midi à Rouen ainsi que des crédits pour le renouvellement du réseau et la création de bassins de rétention pour lutter contre les inondations.

Les délibérations du Conseil et du Bureau

Les intérêts métropolitains

Parc naturel urbain des Bruyères

Dans la continuité du travail engagé à l'automne 2013, la Parc naturel urbain des Bruyères est reconnu d'intérêt métropolitain par le Conseil afin de poursuivre la réalisation du projet : sauvegarde et valorisation de la biodiversité à des fins socio-éducatives, construction et aménagement d'équipements sportifs et aménagement d'équipements culturels).

Espace de nature de 28 hectares, le site de l'ancien Champ de Courses, situé en cœur d'agglomération sur les communes de Sotteville-Lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray, sera aménagé pour devenir **le plus grand parc de la Métropole, à la fois parc de proximité et porteur d'une certaine ambition de rayonnement.**

Le programme validé, au projet d'aménagement est intégrée une dimension artistique transversale (deux commandes artistiques à valeur d'usage : une aire de jeux et des éléments disséminés et une réserve pour accueillir un jardin artistique, qui serait porté par un investisseur privé) faisant écho aux grandes thématiques et spécificités du parc que sont l'écologie et la mémoire.

Après la validation du programme par les élus en décembre 2014, **le projet entre dans la phase de sélection du paysagiste** (par concours). La proposition retenue sera annoncée en septembre et le début des travaux est prévu **pour la fin de l'année 2016.**

dossier DE PRESSE

Le pôle muséal de la Métropole Rouen Normandie : vers le Musée unique

La Métropole va développer une nouvelle ambition culturelle et artistique. Dans la continuité de la deuxième génération d'équipements qu'elle a réalisés (Panorama XXL, Historial Jeanne d'Arc), **elle va porter un pôle muséal unifié**, dont le nom reste à trouver, grâce au transfert des musées départementaux situés sur le territoire métropolitain (permis par la loi MAPTAM et prévu par la convention conclue avec le Département en décembre 2014) et de musées de la Ville de Rouen, qui pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2016.

Outre un intérêt en termes de gestion (possibilités de mutualisations, de créer des synergies), cette démarche inédite de regroupement de la riche et diverse offre musicale du territoire permettra **de créer un musée d'un type nouveau à la dimension patrimoniale forte** (les collaborations avec le label VPAH et les grandes manifestations culturelles comme Normandie Impressionnisme pourront être renforcées) mais aussi porteur d'une ambition culturelle originale, dans la manière de raconter et de mettre en valeur le territoire. Il pourra constituer un levier pour notre potentiel culturel et touristique au service de notre rayonnement.

Vers le Musée unique de la Métropole Rouen Normandie

- **Des musées labellisés « musées des France » dont le Département est actuellement propriétaire**
le Musée des Antiquités (Rouen), le Musée Industriel de la Corderie Vallois (Notre-Dame de Bondeville) et le Musée Pierre Corneille (Petit-Couronne)
- **Des musées dont le Département est actuellement gestionnaire mais dont l'Etat est propriétaire**
la Tour Jeanne d'Arc (Rouen)
- **Des musées de la Ville de Rouen**
le Musée des Beaux-Arts, le Musée Le Secq des Tournelles, le Musée de la Céramique et le Muséum d'Histoire naturelle.

dossier DE PRESSE

Par ailleurs, le Conseil de la Métropole autorise le versement d'une subvention annuelle de 500 000 € au Musée des Beaux-Arts de la ville de Rouen. La convention triennale étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée d'un an dans le cadre de la réflexion sur le transfert des musées de la Ville de Rouen vers la Métropole au 1^{er} janvier 2016.

La compétence « Marché d'Intérêt national »

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole s'est substituée à la Ville de Rouen dans l'exercice de la compétence « Marché d'Intérêt national » (MIN). Le MIN est exploité sous la forme d'une Société d'Economie Mixte (SEM), constituée en 1961 où sont représentés : la Métropole, la Ville de Rouen, le Département de Seine-Maritime, la Ville de Canteleu, la CCI de Rouen, la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Syndicat des Négociants en fruits et légumes, le Syndicat des Commissionnaires à la Marée et l'Union syndicale agricole de la Seine-Maritime.

Les villes de Rouen et de Canteleu souhaitant rester actionnaires du MIN, le Conseil de la Métropole a voté la nouvelle répartition du capital social de la SEM du MIN, dont la Métropole Rouen Normandie devient le premier actionnaire.

La Métropole soutient les communes

Au-delà des grands équipements sportifs comme le Palais des sports, la Métropole accompagne les projets des communes tels que celui de la commune de Darnétal qui souhaite agrandir et réhabiliter le complexe sportif Jules Ferry. Ce complexe sportif, construit en 1970 comprend une piscine, un gymnase et 3 salles de sport. Il nécessite une mise aux normes, une rénovation complète des vestiaires de la piscine et une modernisation de l'ensemble dont les travaux sont estimés à 2,6 millions d'euros.

Cet équipement, fréquenté par différents publics (associations, scolaires, habitants), a pour vocation de répondre aux besoins des Darnétalais et des populations des communes alentours qui apportent leur concours financier. De rayonnement intercommunal, le projet reçoit le versement d'un fonds de concours de la Métropole de 221 600 euros.

dossier DE PRESSE

Par ailleurs, certains équipements communaux reçoivent le soutien de la Métropole via un fonds de concours de fonctionnement. Il s'agit d'équipements nautiques majeurs dont le rayonnement et la fréquentation dépassent largement la commune et ses alentours. Le Bureau de la Métropole décide de renouveler les fonds de concours à 3 équipements :

- à la ville de Rouen, pour l'exploitation du Centre sportif Guy Boissière, soit 100 000€, par an sur 3 ans
- à la ville de Grand-Couronne pour l'exploitation du Centre nautique Alex Jany, soit 100 000€ par an sur 3 ans
- à la ville de Mont-Saint-Aignan pour l'exploitation du centre aquatique Eurocéane, soit 50 000€ par an sur 3 ans.

Contacts

Julie MOULAS

Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie

02 35 52 95 66 / 06 16 21 38 54

julie.moulas@metropole-rouen-normandie